# Conseil Municipal n° 06 Délibération n° 2023-06-04

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID: 074-217402346-20231114-DEL\_2023\_06\_04-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

#### Présents:

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire

M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,

Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,

Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,

M. DESCHAMPS Jean-Paul,

Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à Mme SEPET Laura M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BRUNET André

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

## 2023-06-04 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Clôture du budget annexe Forêt

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.224-1-1 à L.224-2;

Vu la faible volumétrie du budget annexe Forêt depuis plusieurs années ;

Considérant le vote du compte administratif 2022 du budget annexe Forêt,

Considérant que les résultats budgétaires du budget annexe Forêt, qu'il s'agisse d'excédent ou de déficit, d'actifs et de passifs seront transférés intégralement au budget principal,

Considérant que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a lieu de clôturer le budget annexe Forêt au 31 décembre 2023,

A cette date, le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire.

#### Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- AUTORISE la clôture du budget annexe Forêt,
- AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune,
- DIT que les services fiscaux ont été informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Conseil Municipal n° 06

## Délibération n° 2023-06-04

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID: 074-217402346-20231114-DEL\_2023\_06\_04-DE

Nombre de votants : 14 Pour 14 Contre 0 Abstentions 0

Le Secrétaire de séance **Azddine BOUIREK** 

Pour extrait conforme, Le 15 novembre 2023

Le Maire, Philippe PRUD'HOMME